



Cautionnement solidaire et escroquerie familiale

Par **claudie duee**, le **17/03/2009** à **14:27**

je me suis portée caution pour l'entreprise de mon mari (SCI) dont j'étais co-gérante auprès d'une banque. (Nous étions mariés sous contrat de mariage) Nous avons déposés le bilan de cette société en 1998. Une procédure de liquidation judiciaire a suivit et une procédure contre les cautions s'est mise en place. Etant fille unique, cette banque se retourne contre moi et a fait une inscription d'hypothèque provisoire sur ma part de nu-propriété et y réunir l'usufruit au décès de mon père sur tous les biens. Je précise que cette banque n'a jamais envoyée d'avis aux cautions pendant toute ces années. Je suis actuellement en instance de divorce et mon mari quoique gérant a nouveau d'une société se dit insolvable et refuse de régler cette dettes meme en partie. J' ai travaillé 20 ans auprès de lui sans avoir été déclarée aussi je me retrouve aujourd'hui sans salaire avec mon enfant de 12 ans a charge et les créances dont les interets continus toujours a courir... De plus au décès de ma mère, je suis devenue propriétaire de la maison familiale ou demeure mon père et cette banque menace de l'exproprier SOS que puis je faire pour me sortir de cette affaire (j'ai découvert récemment que plusieurs femmes avant moi se sont retrouvées sur la "paille" a cause de mon mari. Dois-je le faire valoir auprès de la justice?... Mon père été agriculteur, il a aujourd'hui 78 ans et je suis malade de m'etre fait grugée de la sorte, ces biens sont le fruit de son travail et j' ai honte vis a vis de lui et de mon fils d'avoir été aussi faible et naive devant cet homme qui s'est servit de moi et qui a décider de partir prochainement pour être tranquille et refaire sa vie.....